

Quelle politique publique en direction des immigrés âgés ?

Une prise en compte tardive ?

Bien que l'immigration soit constitutive de la France (elle connaît une migration continue depuis la révolution industrielle à partir de 1850/1880, hormis les périodes de guerre), le vieillissement des personnes immigrées n'a pas été envisagé pendant longtemps car elles étaient supposées repartir dans leur pays d'origine au moment de la retraite.

Il faut attendre les années quatre-vingt pour voir émerger les premières réflexions sur le vieillissement des personnes immigrées en France, avec une focalisation sur les vieux migrants vivant en foyers. 1986 marque le premier pas de la prise en compte du vieillissement des travailleurs immigrés, avec l'organisation d'un grand colloque "Quels sont les apports et les coûts économiques du cycle de vie des travailleurs migrants ?" à l'Université des Sciences Humaines de Grenoble. On peut citer également le colloque national "Vieillesse et immigration" (mai 1999, Aix en Provence), organisé à l'initiative du Fonds d'Action Sociale (FAS), par le Mouvement de la Flamboyance. Il clôturait un ensemble de réflexions menées au préalable dans différentes villes de France (dont Strasbourg en 1998). D'autres colloques et des études ont été réalisés, dont une étude nationale par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) afin de connaître la diversité des situations des immigrés âgés¹.

Concernant l'action publique, au niveau local, le Conseil Général du Haut-Rhin a publié, en 1998, une étude sur la situation départementale. En amont, dès 1996, l'association ALEOS (anciennement Cotrami), gestionnaire de foyers, avait engagé un travail visant à une meilleure prise en charge de ce public par ses salariés (formation, mise en œuvre d'actions adaptées) et à une prise en compte des spécificités de ce public dans la gestion des foyers (aménagement des chambres, mise en place d'espace de convivialité). Le Conseil Général du Bas-Rhin a engagé, quant à lui, un travail de réflexion en direction de ce public dans le cadre de sa démarche "Hommes et Territoires" au début des années 2000.

Au niveau national, un travail interministériel a été initié en 2010 afin d'améliorer l'accès aux droits sociaux et à la santé des personnes âgées immigrées. Pour ce faire, deux groupes de travail successifs ont été mis en place : l'un sur l'accès aux droits sociaux (2010-2011) et l'autre sur l'accès aux soins et à la santé (2011-2012). Ils ont mobilisé différents acteurs : ministères concernés, organismes nationaux de protection sociale et représentants du monde associatif. Les appels à projet DAIC² (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) / FEI³ (Fonds européen d'intégration) de cette époque, ont pris en compte les résultats de ces travaux, en prévoyant un axe portant sur l'accompagnement des personnes âgées immigrées.

Un colloque national a eu lieu à Paris, en novembre 2012 et plusieurs colloques ou séminaires régionaux ont porté sur cette thématique.

En 2013, à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, une mission d'information parlementaire sur les immigrés âgés a été créée. Alexis Bachelay en était le rapporteur. Elle a donné lieu à un rapport d'information en juin 2013. Après six mois d'auditions et d'entretiens avec les acteurs concernés, 82 propositions ont été formulées afin d'améliorer la situation des immigrés âgés. Elles s'articulaient autour de trois axes principaux à savoir la "promotion d'une mémoire partagée au service d'une meilleure intégration", "assurer aux immigrés vieillissants des conditions de logements adaptés" et "permettre le libre choix entre pays d'accueil et pays d'origine".

Durant cette même année, dans le cadre de la préparation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, un rapport⁴, remis au Premier ministre en mars 2013, évoque les immigrés âgés mais là encore, l'accent est mis sur les personnes isolées résidant en foyers ou en résidences sociales. Il cite aussi, mais de façon marginale, la nécessité de porter une attention particulière aux femmes immigrées âgées.

Un projet de loi, relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, a été présenté en Conseil des ministres du 3 juin 2014 par la ministre des affaires sociales et de la santé

et la secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie. Il "concerne tous les Français, dans leur vie quotidienne et dans leur vie familiale".

Il a été adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale en juillet 2014. Un amendement a inséré un article facilitant l'accès à la nationalité française pour les immigrés ascendants de Français sous certaines conditions.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle politique d'égalité républicaine et d'intégration, un projet de loi relatif au droit des étrangers en France a été présenté en juillet 2014 au Conseil des ministres et déposé ensuite à l'Assemblée nationale.



Pourquoi un enjeu aujourd'hui ?

Si de tout temps il y a eu en France des personnes immigrées âgées, leur visibilité s'est accrue ces dernières années avec la mise en lumière des conditions de vie très dégradées rencontrées par certains vieux immigrés dans les foyers de travailleurs migrants. Ces situations interrogent la prise en compte adaptée de ces vieux immigrés par les politiques publiques de droit commun.

Plus largement, l'ensemble des personnes âgées immigrées, qu'elles vivent en foyer ou en habitat diffus, seules ou en famille, est concerné. Les chiffres (cf. fiche "Les personnes âgées immigrées : quelle réalité ?") viennent souligner la réalité du vieillissement des populations immigrées tant au niveau national qu'en Alsace et en Lorraine. Il y a donc nécessité d'une prise en compte optimisée de ce public au titre des politiques de droit commun dans le domaine du vieillissement, des soins et services à domicile et des questions de dépendance. C'est un impératif statistique qui se justifie également au titre des problématiques rencontrées.

Par ailleurs, d'après les données⁵ de l'INSEE, en 2060, si les tendances démographiques récentes se maintiennent, une personne sur trois aura plus de 60 ans. Au niveau de l'Alsace, "si l'on fait l'hypothèse que l'espérance de vie dans la région continuera de rattraper celle de la France métropolitaine et que les comportements migratoires observés sur la période 1990-2005 resteront inchangés, la hausse de la population régionale serait exclusivement le fait de l'accroissement de la population âgée de 60 ans ou plus en 2020. [...] Les 60-74 ans représenteraient un sixième de la population des deux départements"⁶. La question de la prise en charge des personnes âgées, immigrées ou non, est donc un enjeu de société.

Notes de bas de page :

- 1 ATTIAS-DONFUT Claudine. L'enracinement, enquête sur le vieillissement des immigrés en France. Paris : Armand Colin, 2006, 358 p.
- 2 Devenue depuis le décret du 12 août 2013 la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN).
- 3 Remplacé, avec d'autres fonds, pour la période 2014-2020, par le Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI).
- 4 BROUSSY Luc, L'adaptation de la société au vieillissement de sa population - France : année zéro ! mars 2013
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000173/>
- 5 <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1320/ip1320.pdf>
- 6 www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/themes/ch_revue/cpar/cpa2011_17.pdf

Sources

BACHELAY Alexis, JACQUAT Denis, Mission d'informations sur les personnes âgées, Une vieillesse digne pour les immigrés âgés : un défi à relever en urgence. Rapport d'information n° 1214, Paris, Assemblée Nationale, juillet 2013.
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i1214.pdf>

Pour aller plus loin :

- Collectif, Les personnes âgées immigrées : un enjeu de politiques publiques ? – Après-midi d'échanges organisé par l'ORIV, le Mardi 24 mars 2015 à Strasbourg. Retrouvez toutes les interventions sur : <http://www.oriv-alsace.org/documents/integration-quels-nouveaux-defis-aujourd'hui-actes-du-cycle/>
- MAFESSOLI Murielle, Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques, in *Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville*, n° 83, avril 2013
http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_trois.pdf
- Réseau RECI, Bibliographie "Personnes âgées immigrées", septembre 2014
www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/biblio_reseau_reci_personnes_agees_immigrees1.pdf